

Vous demandez, nous répondons !

J'ai besoin d'une chambre de toute urgence, comment ça marche?

Faites simplement votre réservation sur le site Internet de la résidence, en fonction des studios disponibles. Nous traiterons votre demande dans les meilleurs délais.

Le Silo Bleu, est-ce pour moi?

Etudiants, Stagiaires, Doctorants, vous êtes les bienvenus☺.

Vous devez être au bénéfice d'une inscription auprès de l'université ou bien d'une école.

De quels documents ai-je besoin pour la réservation?

- formulaire rempli sur le site internet de la résidence
- copie de la carte d'identité ou passeport du locataire et/ou du garant
- attestation de pré-inscription ou inscription à un établissement universitaire ou une école
- copie du permis de séjour ou attestation de demande de permis de séjour pour les résidents dans des pays membres de la Communauté Européenne et de la demande de visa pour les résidents dans des pays tiers hors Communauté Européenne (pour les étrangers en Suisse depuis plus de 3 mois uniquement)
- copie de l'extrait d'acte de l'office des poursuites pour les personnes domiciliées en Suisse depuis plus de 3 mois uniquement
- dernier avis d'imposition pour le garant
- copie des 3 dernières fiches de salaire du garant

Qu'est-ce qu'un garant?

Un garant est une personne qui se porte responsable pour vous, envers le bailleur de la location du studio et du paiement des loyers.

Un garant peut être par exemple, un parent, un proche, etc...

Quel est le montant du dépôt de garantie de loyer et comment faire ?

Le dépôt est de 3 fois le prix du loyer, et celui-ci peut être constitué auprès d'un organisme de cautionnement tel que Firstcaution ou d'un organisme bancaire en Suisse.

Quelle est la différence entre un certificat de dépôt auprès d'un organisme comme Firstcaution ou et garantie bancaire auprès d'une banque :

Certificat de cautionnement type Firstcaution :

- 1) Pour les résidents Suisses, paiement d'une prime annuelle calculée à hauteur de 5% du montant de la garantie demandée + frais CHF 20.— et timbre fédéral d'assurance.
- 2) Pour les résidents étrangers, versement d'un dépôt à hauteur de 50% de la garantie demandée sur un compte bancaire + frais d'inscription. Le montant versé demeure bloqué durant toute la période d'occupation du studio.

Garantie de loyer auprès d'une banque :

- 1) Virement du montant de la garantie bancaire auprès d'une banque Suisse de votre choix. Le montant versé demeure bloqué durant toute la période d'occupation du studio.

Quand dois-je payer ?

Le dépôt de garantie doit être constitué et le paiement du premier loyer doit être réglé avant la date d'entrée selon les informations qui vous seront transmises.

Les loyers suivants doivent être payés par mois ou trimestre d'avance selon le bail auprès de la régie, avant le 5 de chaque mois.

Vous demandez, nous répondons !

Quelle est la durée minimum de location? Peut – on renouveler le contrat ?

La durée minimum de location est de 6 mois.

Puis-je emménager dans le studio avant la location?

En règle générale, il n'est pas possible d'emménager avant la date de début de contrat.

Puis-je visiter les chambres à l'avance puis choisir mon studio?

Nous pouvons vous faire visiter les studios sur demande.

Parfois il s'agit d'un studio similaire, car celui choisi est encore occupé.

Quand vais-je récupérer mon dépôt de garantie de loyer?

Le dépôt de garantie de loyer est libéré uniquement lorsque tous les loyers sont payés et que toutes les factures à la charge du locataire sont acquittées.

Comment puis-je décorer mon studio?

Le locataire peut décorer son logement comme il le souhaite. Cependant, aucun mobilier fourni ne peut être sorti du studio.

Puis-je accrocher des tableaux et peindre les murs ?

Il est interdit de percer et de peindre les murs du studio.

Comment est composé mon studio?

Mobilier	MEDIUM	LARGE	XL
Lit simple complet avec matelas et tiroirs de rangement	✓	✓	
2 lits simples complets avec matelas et tiroirs de rangement			✓
Table à manger avec deux chaises	✓	✓	
Table à manger avec quatre chaises			✓
Bureau de travail avec chaise et tiroirs	✓	✓	✓
Cuisine équipée avec plaques de cuisson, frigo, micro-onde	✓	✓	✓
Salle de douche / WC, lavabo et armoire de rangement	✓	✓	✓
Différents meubles de rangement	✓	✓	✓

Vous devrez cependant apporter vos effets personnels, votre vaisselle ainsi que vos casseroles et ustensiles pour la cuisine, vos linges de bains, votre literie (draps, fourres pour duvets et fourres pour coussins).

Le duvet, le coussin ainsi que l'aise sont fournis.

Chien, chat, souris – qui puis-je amener avec moi?

Les animaux ne sont pas autorisés dans nos immeubles.

Un animal présent dans votre logement peut être un motif de résiliation de contrat.

Où puis-je garer mon vélo?

Vous trouverez suffisamment de places de stationnement pour vélos dans la résidence ou à l'extérieur.

Dois-je m'inscrire dans la nouvelle ville?

Absolument ! Le jour de votre arrivée, merci de vous rendre au contrôle des habitants et de vous annoncer à l'aide de votre contrat.

Vous demandez, nous répondons !

Vous trouverez tous les renseignements nécessaires en visitant la page internet de la commune de Renens indiquée sur le site de la résidence.

Puis-je sous-louer ma chambre?

Les sous-locations ne sont généralement pas autorisées.

Nous pouvons cependant effectuer des exceptions en cas de programme d'échange universitaire.

Puis-je recevoir des visites ?

Les visites sont autorisées de 8h00 à 22h00, merci de respecter les autres habitants et de ne pas faire trop de bruit dans votre studio, les couloirs ou les parties communes de la résidence. En cas de problèmes rencontrés, le service de conciergerie, de surveillance ou d'autres mandataires du propriétaire pourraient demander à votre / vos invité(s) de quitter les lieux.

Toutefois et sous réserve d'une autorisation expresse du responsable de la résidence, les visiteurs peuvent être logés par le locataire pour une durée maximum de 7 jours par période de 12 mois. Le non-respect de cette clause pourra entraîner la résiliation du contrat.

Dois-je m'inscrire pour utiliser les espaces communs?

Vous pouvez utiliser les espaces communs à tout moment selon les modalités d'usage qui vous seront communiquées.

Je n'aime pas le nettoyage. Y a-t-il un service de nettoyage sur demande?

Vous pouvez demander l'organisation d'un service de nettoyage à vos frais auprès de la réception.

Y a-t-il des machines à laver et des sèche-linge?

Oui, des buanderies avec lave-linge et sèche-linge sont disponibles dans la résidence.

Leur usage est réservé aux locataires de la résidence contre paiement.

La réception vous renseignera volontiers sur la façon d'utiliser les machines.

Où sont les poubelles et les ordures?

Des containers pour la récupération des différents déchets sont prévus à l'extérieur de l'immeuble.

J'ai cassé quelque chose, que dois-je faire ?

Ne vous inquiétez pas, cela arrive. Vous pouvez nous contacter ou contacter l'intendant, nous nous chargerons de la réparation et vous en assumerez les frais de réparation ou de remplacement.

Puis-je apporter mon matelas de la maison?

Non, un matelas vous est fourni et fait partie intégrante de votre studio.

Je prévois de quitter mon logement, que dois-je faire ?

Merci de nous envoyer un courrier recommandé, signé par tous les titulaires du bail.

Nous devons recevoir ce courrier selon l'échéance contractuelle prévue. En cas de question, veuillez nous contacter.

Puis-je également déménager avant l'expiration de ma période de préavis?

Vous pouvez être libéré de vos obligations, uniquement si vous proposez un locataire solvable et que le nouveau contrat de bail est signé, le premier loyer et la garantie fournie par le repreneur.

Nous vous aidons également à trouver un repreneur, si nécessaire.